

**Danielle FRYDRYCH**

Cirad-dist

TA 483/D

Campus international  
de Baillarguet

34398 Montpellier Cedex 5  
France

## Les forêts tropicales s'exposent au **Salon international de l'agriculture**



Dans un espace du Salon international de l'agriculture, quatre pôles présentent des recherches du Cirad-forêt.  
Photo J.-L. Balmino.

**Les forêts tropicales** dans la vie des hommes, tel était cette année le thème des manifestations organisées par le Cirad au Salon international de l'agriculture, du 18 au 25 février. Pendant le salon, le Cirad a présenté une exposition et il a organisé, le 19 février, une conférence internationale sur les forêts tropicales : des espaces à partager, des enjeux à négocier. L'engagement solennel de se pencher sur la dimension économique de la gestion conservatoire des forêts tropicales a été l'événement fort de cette journée. En effet, un accord de partenariat a été signé par les directeurs respectifs du Centre pour la recherche forestière internationale (Cifor), du Cirad et de la fondation Tropenbos (Wageningen, Pays-Bas).

### Une exposition découverte

En parcourant une pépinière de baobabs, arbre symbole de la savane, et une forêt de lianes, les visiteurs de l'exposition, anonymes ou célèbres, se sont familiarisés avec les forêts humides et les forêts sèches. Par des vidéos, des jeux interactifs, des démonstrations, un public nombreux a enrichi ses connaissances sur les thèmes de la biodiversité, du stockage du carbone, du bois de feu et de la désertification. Dans une ambiance colorée et odorante, il a pu découvrir divers produits des forêts tropicales – fruits, graines, écorces, miel... – et en déguster quelques uns. Les visiteurs-musiciens ont marqué le rythme sur des xylophones confectionnés avec des bois de longueurs ou de duretés diverses.



Lors de la conférence, quelques animateurs (de gauche à droite) : Jacques Valeix (Cirad), Daniel Nahon (Cirad), Elisabeth Betton-Delègue (ministère des Affaires étrangères), Bernard Bachelier (Cirad), Jeffrey Sayer (Cifor), Lammerts van Bueren (Tropenbos). Photo H.-F. Maître.

## Une synthèse de la conférence

Les forêts de la planète, dont celles des tropiques occupent environ la moitié de la superficie, représentent un enjeu majeur pour le stockage du carbone, la régulation hydrique et la biodiversité. Elles suscitent de nombreux débats où deux optiques, locale et internationale, apparaissent souvent difficiles à concilier.

Pour gérer durablement les forêts tropicales, il est nécessaire d'avoir une vision complète du contexte dans lequel l'ensemble des acteurs concernés sera pris en compte. Pour cela, la recherche forestière privilégie une approche multidisciplinaire et elle mobilise des technologies de pointe. Elle s'intéresse aux dimensions écologique, économique et sociologique des forêts tropicales.

Les enjeux des négociations aux échelles locale et internationale ont nourri les exposés et les débats de la conférence, à laquelle ont participé plus de cent trente professionnels – scientifiques, opérateurs, négociateurs, sociologues – et des représentants d'associations, qui venaient notamment d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud, d'Afrique ou d'Asie.

## Les enjeux des négociations locales

Assurer une gestion durable des espaces forestiers implique un développement local et une négociation entre les acteurs locaux sous les auspices de l'État. Cependant, les besoins croissants des populations en produits forestiers, la tendance de certains exploitants à privilégier la rentabilité, la prise de conscience générale de l'importance de préserver l'environnement génèrent des conflits. Les obstacles pourraient être levés en combinant diverses mesures :

- impliquer dans la gestion les populations forestières ou riveraines de la forêt ;
- inciter les exploitants à adopter les avancées technologiques et les modes d'exploitation à faible impact (EFI) sur l'environnement ;
- former les acteurs.

La recherche a un rôle important à jouer dans l'accompagnement de cette démarche participative, comme en témoignent les actions de recherche et de développement menées par le Cirad-forêt à Madagascar, au Mali, au Cameroun et au Burundi.

### À Madagascar

À Madagascar, grâce à un cadre juridique et institutionnel défini entre 1990 et 1998, la gestion des ressources forestières sur l'ensemble de l'île a été transférée aux communautés locales. Cette gestion s'appuie sur un cahier des charges d'exploitation et un plan de sécurisation foncière relative (SFR) des diverses zones d'exploitation.

Les actions menées par la gestion locale sécurisée (Gelose) ont pour but de valoriser les produits forestiers et d'améliorer les circuits commerciaux. Trente contrats ont été signés et cent soixante demandes sont en négociation.

### Au Mali

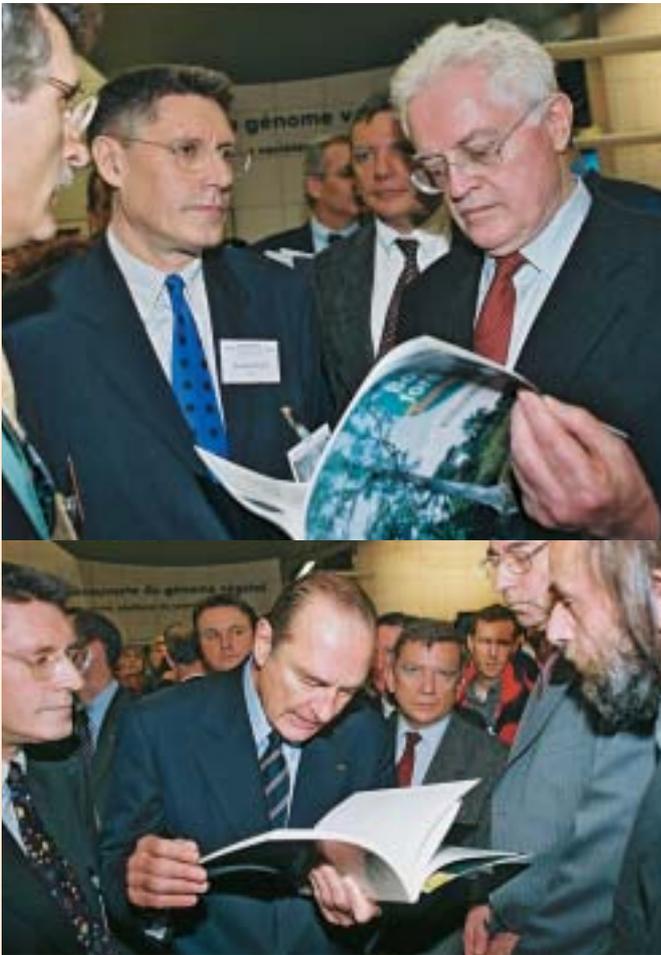
La stratégie d'énergie domestique (SED), mise en œuvre en 1996, rationalise l'exploitation et la commercialisation du bois énergie. Cette démarche, codifiée par une législation, offre aux collectivités locales la possibilité de participer à la gestion des ressources naturelles et d'acquiescer les supports techniques et fonciers ainsi que les compétences nécessaires à une gestion autonome.

La SED apporte des outils de planification pour la gestion des ressources naturelles : un schéma directeur d'approvisionnement qui s'appuie sur un plan d'aménagement et qui fixe les règles d'une exploitation rationnelle des ressources. Ce type de gestion s'applique aux zones d'approvisionnement en bois d'énergie des cinq villes principales du pays. Ce bois est commercialisé par des marchés ruraux, gérés par des organisations de producteurs agréées. La SED a permis d'accroître d'un tiers les recettes annuelles de ce secteur.

### Au Cameroun

Au Cameroun, en 1994, l'État a classé par une réglementation 30 % de la superficie de son territoire en un domaine forestier permanent, où le défrichement et l'agriculture ont été pros crits. Cet espace se compose essentiellement d'aires de faune protégée, de forêts protégées et de forêts de production. Les forêts de production sont attribuées à des exploitants pour la récolte de bois d'œuvre. L'exploitation forestière n'est pas nouvelle mais ses modalités ont été révisées : l'exploitation intervient dans un massif déterminé selon un plan d'aménagement agréé et elle est contrôlée par l'administration forestière.

Étant donné la diversité et la richesse des activités forestières des populations, une coordination des usages traditionnels et de la récolte de bois d'œuvre s'imposait. La loi a reconnu les droits d'usage des populations et elle a invité



Le président de la République, Jacques Chirac, le Premier ministre, Lionel Jospin, et le ministre de l'Agriculture et de la pêche, Jean Glavany, s'intéressent aux publications du Cirad.  
Photo J.-L. Balmino.

celles-ci à s'impliquer dans la gestion forestière. Elle a prévu d'affecter aux populations une partie de la redevance forestière perçue sur les forêts de production. Ces sommes devraient contribuer à financer le développement des villages.

L'administration forestière, les exploitants et les populations ont à bâtir une concertation. Dans la forêt de Dimako, le projet Forêts et terroirs accompagne cette démarche. Après une enquête socio-économique dans 70 villages, une carte des usages a été dressée. Cette carte, outil de concertation, sert à construire le plan d'aménagement.

### Au Burundi

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la forêt naturelle a fortement régressé au Burundi, du fait notamment de l'accroissement de la collecte de bois de feu et de la progression des cultures sous la pression démographique. Cependant, cette régression n'a pas été accompagnée d'une crise grave de l'énergie que certains experts avaient annoncée. Certes, les reboisements entrepris dès les années 1930 ont triplé la couverture forestière entre 1940 et 1990 mais leur production de bois d'énergie est restée nettement inférieure à la consommation réelle du pays. En fait, des enquêtes socio-économiques ont montré que la population s'est adaptée en changeant ses lieux de prélèvement de bois d'énergie. Les habitants ont prélevé dans les forêts naturelles, puis dans les reboisements, puis dans les formations agroforestières.

La modélisation des dynamiques de prélèvement dans l'espace et dans le temps, à partir d'observations sur cent ans, a permis de tester des scénarios fondés sur différentes pratiques de gestion des espaces forestiers et agroforestiers. Des simulations ont fait ressortir l'impact des règles d'accès aux parcs à bois et des règles d'échange du bois sur les dynamiques de prélèvement observées. Ces outils participeront à la définition de scénarios de gestion viable des ressources forestières au Burundi.

## Les enjeux des négociations internationales

### Patrimoine mondial : définir ce bien

Dans le fonctionnement du jeu international, au concept d'État souverain, on oppose d'autres principes, en particulier celui de la responsabilité et du respect du patrimoine commun. Cependant, sans État souverain, il n'existe pas de moyen de faire appliquer la loi et cette notion suppose également une responsabilité, notamment vis-à-vis des ressources naturelles.

Le patrimoine mondial – qualité de l'environnement, régulation climatique, biodiversité... – implique des interdépendances et une notion de solidarité. Pour ces enjeux, qui dépassent le cadre local, il convient de rechercher des procédures de négociation qui permettent une gestion de ces biens communs. Dans ces négociations, l'État est un acteur parmi d'autres acteurs. Au Costa Rica, par exemple, les reboisements, la conservation et la gestion des ressources naturelles sont en partie financés par des fonds internationaux et nationaux qui sont cogérés par les acteurs locaux.

### Au Costa Rica : de la déforestation à l'innovation

Depuis les années 1950, le Costa Rica a souffert de la déforestation la plus intense en Amérique centrale. La surface forestière est passée de 72 % de la superficie totale, en 1950, à 35 % en 1994, principalement du fait de l'expansion de l'agriculture.

À partir des années 1970-1980, des mesures politiques ont été prises pour le reboisement, la conservation et la gestion des ressources naturelles. En 1996, la loi forestière a introduit un système qui apporte une compensation aux propriétaires forestiers pour les services à l'environnement : le stockage du carbone, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et la protection des paysages. Le système de compensation est géré par le fonds national du financement des forêts qui collecte les ressources et les distribue aux bénéficiaires. Les fonds sont alimentés par deux sources principales : une taxe sélective sur l'énergie fossile et des financements internationaux pour les services à l'environnement. Ils sont cogérés par les municipalités, des instances régionales, des organisations gouvernementales et des organisations non gouvernementales avec des représentants des industriels et des paysans. Le Costa Rica est réputé actuellement pour une gestion remarquable de sa flore et de sa faune.